



BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2024

Délibération n° 35-2024

Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 27

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trois juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Thérèse FICHET à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT

Absents : Hugues CANTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC.

Date de la convocation : Mardi 25 juin 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BERNAY ET MARIE-HELENE LAFON

Exposé des motifs :

Du 2 mai au 29 septembre 2024, le musée des Beaux-arts de Bernay présente une exposition temporaire intitulée « Yo Marchand, l'éloge de la couleur ». Consacrée à l'artiste-peintre Yo Marchand, cette exposition est assortie d'un catalogue présentant le travail de l'artiste.

Ce catalogue fait l'objet d'une préface de l'auteur Marie-Hélène LAFON.

La Ville de Bernay verse à l'auteur Marie-Hélène LAFON un forfait de droits d'auteur d'un montant fixe de 500€.

Le prix de vente du catalogue est fixé à 10€.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre le musée des Beaux-arts et Marie-Hélène LAFON, présentée en annexe et de valider le prix de vente du catalogue

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le projet de convention ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** la convention de partenariat avec Marie-Hélène LAFON pour la réalisation de la préface du catalogue relatif à l'exposition Yo MARCHAND
- **DE FIXER** le prix de vente dudit catalogue à 10 €

Pour copie certifiée conforme